



DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire de CRUSEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/43 en date du 28 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant,

CONSIDÉRANT que la Commune participe au programme « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT que la Commune a recruté, dans le cadre de ce programme, un Chargé de projet « Petites Villes de Demain » dont la fin du contrat est fixée au 31 mai 2025,

CONSIDÉRANT que les partenaires du programme, notamment l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, cofinancent les postes de Chargés de projet « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT que le poste de Chargé de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Cruseilles est éligible à ces cofinancements,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de cofinancement du poste de Chargé de projet « Petites Villes de Demain » pour la cinquième année d'exercice, soit la période allant de janvier 2025 à mai 2025 inclus, auprès des partenaires financeurs. Le plan de financement envisagé est le suivant (montants HT) :

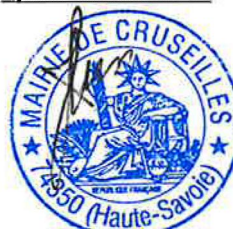
	Coût mensuel	Coût total	Taux
Coût total du poste	3 868,32 €	19 341,60 €	100 %
Subventions sollicitées	2 901,24 €	14 506,20 €	75 %
ANCT	1 934,16 €	9 670,80 €	50 %
Banque des Territoires	967,08 €	4 835,40 €	25 %
Reste à Charge	967,08 €	4 835,40 €	25 %
Commune de Cruseilles	580,25 €	2 901,24 €	15 %
CC du Pays de Cruseilles	386,83 €	1 934,16 €	10 %

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 24 mars 2025

Madame le Maire
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise le : 24 MARS 2025

Affichée le : 24 MARS 2025